

Publications officielles

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le pays du dimanche**

Band (Jahr): **1 (1898)**

Heft 35

PDF erstellt am: **27.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-248146>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

feyes po aittirie ios galants. Elles sont pu que dgenties, elles ain toudges les pu bé sourires chu les lèvres, elles fain ios pu bé leuyes. T'ain le boube feume sai pipe, et qu'ai demàin de se lai femiere les dgeaine. oh non. diain teyes i aime bin çoli. Mairiais, c'a atre tchose. Ote tai pipe, te m'empouegennes, voili ço qu'en oue.

An ri, an adjouyeux enallam recidre lai bédiction di tiurie, çoli dure in mois, et peu aipré venian les soucis et le réchte. I ne veu tot dire, car i n'aïpe l'intention de détrure totes les illusions qu'an se fait aivain de se mairiai. I veu seulement aittirie l'attention des djunes dgens chu ço qu'existe dain le mairitaidge, po que ai ne fechin a moins que des demé aitreppas. I ne veu pe signai mou paipie, car i crain d'être baittu pai les vies.

Bon djoué tot le monde.

Cote de l'argent

Du 25 août 1898

Argent fin en grenailles . . . fr. 106 le kilo.

Récréations du dimanche

7 Solutions aux questions posées dans le N° 33 du *Pays du Dimanche* :

124. CHARADE.

Mal-herbe (Malherbe).

125. ÉNIGME.

Une plume.

126. QUESTION.

Le doux (Le Doubs).

127. MOT CARRÉ.

D A V I D
A V I S O
V I R E R
I S E R E
D O R E R

Ont envoyé des Solutions complètes : MM. Lustuéri à Delémont.

Ont envoyé des Solutions partielles : MM. Champion, commis à Delémont ; Marguerite d'Ajoie à Porrentruy ; L. C. de Rosselet ; Jeanne G. D. à Courrendlin.

132. MÉTAGRAMME.

- 1^{er} mot. — Un rassemblement.
2^{me} » — Un corps sphérique.
3^{me} » — Un crustacé.
4^{me} » — Certain mouvement de la mer.
5^{me} » — Un gallinacé.

133. MOT EN LOSANGE.

Remplacer les X ci-après par des lettres de manière à obtenir les termes dont voici les définitions :

X Une consonne.
X X X Dieu vous en préserve.
X X X X X Les marins l'invoquent en péril.
X X X Se trouve dans le vin.
X Une lettre de l'alphabet.

134. ÉNIGME.

Nous sommes plusieurs sœurs à peu près du même âge, Dans deux rangs différents, mais du même âge, Nous avons, en naissant, un palais pour maison, Qu'on pourrait mieux nommer une étroite prison. Il faut nous y forcer pour que quelqu'un en sorte, Quoique cent fois par jour on nous ouvre la porte.

135. MOT CARRÉ.

Remplacer les X ci-après par des lettres de manière à former horizontalement et verticalement les mêmes mots dont les désignations suivent :

X X X X X 1^o Prénom masculin.
X X X X X 2^o Contraire de douce.
X X X X X 3^o Synonyme de songer.
X X X X X 4^o Reine étrangère.
X X X X X 5^o Divinité mythologique.

Envoyer les solutions jusqu'au mardi soir, 6 septembre.

Çà et là

La chaleur. — Il n'y a pas à dire. Le froid et le chaud sont d'excellents sujets de conversation.

C'est le chaud, en ce moment, qui rend éloquentes ses victimes.

Dimanche dernier, on a enregistré au thermomètre — à l'ombre bien entendu — le maximum de 33°2.

C'est peu si on compare cette température au maximum du siècle.

Ce maximum s'est produit deux fois à Paris, le 9 juillet 1874 et le 4 juillet 1881. C'était 38°4.

Depuis le milieu du dix-huitième siècle, ce degré de chaleur n'avait pas été atteint.

Comme on le voit, nous avons encore cinq degrés de marge. Donc, consolons-nous. Le mérite des comparaisons, dans ces cas, est précisément d'avoir une certaine vertu consolatrice.

* * *

La sieste. — Beaucoup de personnes, en cette saison, aiment à faire un petit sommeil l'après-midi.

Cette coutume est-elle saine ou malsaine ?

Les médecins — race semblable sur ce point aux grammairiens — n'ont pas encore tranché le litige.

Les uns autorisent, les autres déconseillent.

Hippocrate et Galien, assure-t-on, s'allongeaient après le repas de midi. On prétend même qu'Esculape se laissait aller à un léger sommeil. Mais Esculape a-t-il jamais existé ?

La sieste enfante parfois des migraines. Au moral, elle risque de rendre moins des gens qui n'ont pas besoin de s'amollir.

C'est surtout dans les pays chauds qu'on pratique la sieste. Les Espagnols en sont par-

tisans. Le mot lui-même est d'origine espagnole et la langue de Cervantès l'a empruntée elle-même à celle de Cicéron. *Siesta* dérive, en effet, de *sexta hora* (la sixième heure du jour).

C'est peut-être pour cela que les Espagnols ont été battus par les Yankees. *Time is money*, et dormir, c'est perdre du temps, de l'argent et de l'avance.

Publications officielles

Les candidats qui se proposent de subir l'autonomie prochain leur examen théorique ou pratique de notaire sont invités à envoyer leur demande à la direction de la justice avant la fin août.

Convocations d'assemblées

Bassecourt. — Le 28 à 2 1/4 pour renouveler la commission d'école, voter l'art. 10 du règlement de jouissance, statuer sur une demande des habitants de la *Cité*, etc.

Montavon. — Assemblée bourgeoise le 28 à 1 h. pour décider si la corporation veut conserver son assistance, statuer sur une réclamation, etc.

Les Bois. — Le 4 sept. après l'office pour passer les comptes, réparer un puits.

Fontenais. — Le 28 à 2 h. pour passer les comptes, décider et voter, cas échéant un règlement de police.

Rèclère. — Le 28 à 12 1/2 pour nommer l'adjoint, décider de quelle manière les terrains communaux seront mis en adjudication, etc.

Soubey. — Jeudi 1^{er} à 9 h. pour arrêter le budget, nommer l'instituteur, etc.

Lajoux. — Le samedi 27 à 7 h. du soir pour discuter du téléphone, de la vente des gaubes, de l'acquisition du Claniesin, etc.

Vermes. — Assemblée paroissiale le 28 à midi pour voter le crédit pour les réparations de la tour.

En police correctionnelle !



Le Juge : « Voyons ! D'abord, votre personnalité. Etes-vous célibataire ou marié ? »

Le témoin : (souponnant)....

Le Juge : « Ah ! je comprends déjà !... Vous êtes marié ! »